

Délibération n° 2022-31
**Désignation des représentants des enseignants-chercheurs et des étudiants
au sein du conseil documentaire**

Le Conseil d'Administration de l'Université des Antilles, dans sa séance du 5 juillet 2022, sous la présidence de Monsieur le Professeur Michel GEOFFROY, Président de l'Université des Antilles,

Vu le livre VII du code de l'Education,
Vu les statuts de l'Université des Antilles,

A délibéré :

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Président de l'Université demande aux membres du conseil d'administration de procéder au vote.

Il s'agit de la désignation de 6 enseignants-chercheurs et de 2 étudiants

Résultat du vote :

Membres en exercice : 30	Pour : 28
Membres présents et représentés : 28	Contre : 0
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	Abstention : 0

La désignation des représentants des enseignants-chercheurs et des étudiants au sein du conseil documentaire, conformément à l'annexe, est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés du Conseil d'Administration.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Pointe-à-Pitre, le 5 juillet 2022

Le Président de l'Université des Antilles



Pr. Michel GEOFFROY



SERVICE COMMUN DE LA DOCUMENTATION (SCD)

Désignation des représentants des enseignants-chercheurs et des Étudiants au sein du conseil documentaire

Vu les statuts du service commun de la documentation, approuvés par le Conseil d'administration du 28 novembre 2019.

La désignation des représentants des enseignants-chercheurs et des étudiants (vote)

Les modes de désignation de ces deux collègues sont :

- Pour les représentants des enseignants, enseignants-chercheurs et chercheurs :

Ils sont désignés par leurs représentants respectifs au conseil d'administration de l'université. Ils sont choisis parmi les membres du conseil académique ou parmi les membres du conseil d'administration, dont 3 au titre du pôle Martinique et 3 au titre du pôle Guadeloupe.

- Pour les représentants des étudiants :

Ils sont désignés par les représentants du collège des usagers du conseil d'administration. Ils sont choisis parmi les membres du conseil académique ou parmi les membres du conseil d'administration, dont 1 au titre du pôle Martinique et 1 au titre du pôle Guadeloupe.

Les représentants des enseignants, enseignants-chercheurs et chercheurs :

- CORBIN Elsa
- COUDEVILLE Guillaume
- GROS-DESORMEAUX Jean-Raphael
- JOACHIM Jean-Louis
- LAWRENCE Génica
- MOPHOU Gisèle

Les représentants des étudiants :

- COUFFE Alexy-Kanel
- RINALDO Ethan